

Harcèlement sexuel dans l'espace universitaire de Yaoundé I

Moustapha Moncher Nsangou Mbouemboue¹

Philippe Ferdinand Onana²

Abstract - In Cameroon, the university environment is characterized by a number of deviant practices among which is sexual harassment. The University of Yaounde I is one of the areas where this practice is becoming more common. In its operation, we see that it is an environment where the freedom of students and teachers is compromised. This paper seeks to answer the following questions: Who are the bullies? How do they do it? Who are the victims of this practice? The paper, based on observations, interviews and life stories of students, highlights this social evil that now threatens to undermine the Cameroonian academic environment.

Keywords: Sexual harassment, academic space, University of Yaounde I.

Résumé - Au Cameroun, l'environnement universitaire se caractérise par un certain nombre de pratiques parmi lesquelles on peut citer le harcèlement sexuel. L'université de Yaoundé I est l'un des espaces où cette pratique est de plus en plus courante. Dans son fonctionnement, on constate qu'il est un milieu où les libertés des étudiants et des enseignants sont compromises. Les préoccupations de ce papier sont celles de savoir qui sont les harceleurs ? Comment s'y adonnent-ils ? Qui sont les victimes de cette pratique ? Cet article, à partir des observations, des entretiens et des récits de vie des étudiants, met en exergue ce mal social qui, désormais, mine les milieux universitaires camerounais.

Mots clés : Harcèlement sexuel ; espace universitaire, Université de Yaoundé I.

¹ Sociologue, Doctorant à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I. Assistant de Recherche/CDBPS-H/Hopital Central de Yaoundé, Cameroun.

² Sociologue, Département de Sociologie, Université de Yaoundé I et Chercheur au Laboratoire du développement durable (LDD), Cameroun.

Souvent associées au seul monde de l'entreprise, les situations de harcèlement sexuel existent également dans les lieux de formation et de recherche que sont les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ANEF, MIPAD, MESR, sd). L'espace universitaire,

c'est un milieu sensé être intellectuel et supposé non violent [...]. La personne qui est en position de pouvoir et d'autorité peut demander ou proposer différentes contreparties à caractère sexuel en échange, par exemple, pour l'étudiant, d'une meilleure note, d'une promotion, d'une lettre de recommandation, d'une publication ou d'un financement...» (Elle 2012).

L'environnement universitaire au Cameroun, en général, se caractérise par la montée fulgurante du harcèlement et du chantage. Or, le milieu universitaire, qui se veut un espace où les libertés individuelles sont respectées, où l'éthique et la déontologie doivent être de rigueur, est devenu un espace de prédation pour de jeunes étudiants et enseignants. Quelles sont les typologies de harcèlement rencontrées en milieu universitaire à Yaoundé I et les acteurs qui en sont victimes ? Qui sont les harceleurs ? Comment se manifeste ce phénomène ? L'objectif de cet article est d'appréhender les acteurs, les victimes et d'expliquer les mécanismes du harcèlement et du chantage dans l'espace universitaire de Yaoundé I. Cet article se fonde sur une méthode essentiellement qualitative. Des données ont été collectées à partir d'observations, d'entretiens et de récits de vie menés respectivement auprès des enseignants, des étudiants doctorants, des masterants de la faculté des arts, lettres et sciences humaines (FALSH), de la faculté des sciences (FS) et de l'École Normale Supérieure (ENS) de l'Université de Yaoundé I. Ces données ont été analysées et présentées de façon anonyme. Aussi, chaque nom ou prénom figurant dans cet article a été modifié. Cependant, les informations issues du terrain restent vraies.

1. Cadre conceptuel du harcèlement et du chantage

Le harcèlement peut se définir comme un ensemble d'agressions physiques ou psychologiques répétées. Il se manifeste par des gestes et des propos, souvent insidieux, qui visent à déstabiliser une personne et à briser sa résistance psychologique pour la soumettre ou l'éliminer. Il peut se traduire par des propos blessants, des critiques injustifiées

ou des insultes proférées ouvertement, mais aussi par des insinuations en apparence anodines et différentes formes d'abus (Leclerc, Sabourin et Bonneau 2006). Le harcèlement sexuel, quant à lui, représente un abus d'autorité visant à obtenir des faveurs sexuelles. Mieux, il s'agit d'une pratique consistant à se prévaloir de son autorité pour faire pression sur une personne afin d'en obtenir des faveurs (la notion de pression doit être entendue ici comme le fait de proférer des menaces, d'intimer des ordres ou de soumettre à des contraintes). Il désigne aussi tout comportement (propos, gestes, écrits...) à connotation sexuelle imposé à une personne de manière répétée (au moins deux fois). Le refus de la victime n'a pas à être explicite, mais peut

résulter du contexte dans lesquels [sic] les faits ont été commis, un faisceau d'indices pouvant ainsi conduire le juge à retenir une situation objective d'absence de consentement (Marie Jolu-Planques, sd. Citant circulaire du 7 août 2012).

Pour le Merit Board (1981 : 2) cité par Prisca Rolande Miyouna (2011), le harcèlement sexuel se définit comme

un commentaire verbal non sollicité délibéré, ou répété, geste ou contact physique de nature sexuelle prenant aussi la forme d'un comportement violent voilé [...]. »

Quant au chantage, il désigne une manœuvre destinée à profiter des faiblesses ou de la sensibilité d'une personne. La manœuvre consiste habituellement à inspirer à cette personne un sentiment de culpabilité et/ou de responsabilité morale. C'est donc une pression psychologique exercée par un individu disposant d'un pouvoir ou d'une position sociale supérieure. Ce phénomène se pose de plus en plus dans les universités camerounaises, où l'on observe que des enseignants ou des étudiants en quête d'intérêts personnels exercent une violence sur leurs victimes. Le maître-chanteur est celui ou celle qui fait chanter ses victimes.

2. Bref aperçu de l'Université de Yaoundé I

L'Université de Yaoundé I naît en 1993 de la réforme universitaire. Elle se situe dans la ville de Yaoundé, précisément sur le site de l'ancienne Université de Yaoundé à Ngoa-Ekelé et Melen. Elle est dotée de quatre facultés :

- la faculté des arts, lettres et sciences humaines (FALSH) ;
- la faculté des sciences (FS) ;
- la faculté de médecine et des sciences biomédicales (FMSB)

- la faculté des sciences de l'éducation (FSE).

et de trois grandes écoles :

- l'École Normale Supérieure (ENS) ;
- l'École nationale supérieure de Polytechnique (ENSP) ;
- l'Institut supérieur du Bois de Mbalmayo (ISB).

L'effectif des étudiants est estimé, en 2014, à environ 40 000.

3. L'université de Yaoundé I, un contexte favorable au harcèlement

3.1. Insuffisance des ressources humaines et délégation des tâches

L'université de Yaoundé I connaît une insuffisance de personnel enseignant. Pour pallier cette situation, les autorités universitaires procèdent généralement par délégation des tâches. Cette politique consiste généralement à associer les étudiants (de niveau master ou doctorat ou d'autres de réseaux associatifs) aux activités de l'université. Il s'agit de l'orientation des jeunes étudiants en début d'année, de la dispensation des cours et des travaux dirigés, des évaluations et de la correction des copies.

3.2. De la paresse et la démission chez les enseignants dans leur rôle

À l'Université de Yaoundé I, comme dans de nombreuses institutions universitaires du Cameroun, la plupart des enseignants n'exercent plus totalement leurs missions. Un enseignant d'université, outre ses missions de recherche, doit remplir son quota horaire et dispenser des cours de manière à évaluer ses étudiants. Or, dans leur majorité, ces enseignants sont désormais des chasseurs de postes et de devises. Nombre d'entre eux, lorsqu'ils ne sont pas conseillers techniques dans des ministères ou hauts cadres dans l'administration, sont plutôt invités ou vacataires dans les institutions privées. Pour y parvenir, ils délaissent souvent leurs enseignements, laissant la place à des doctorants qui, sous le costume de l'autorité, ont alors champ libre pour agir à leur guise. Un proverbe africain précise d'ailleurs que « *La chèvre broute où elle est attachée.* ». C'est donc sans complexe qu'un doctorant, assistant d'un enseignant à la FS déclare : « *il y a plusieurs manières de faire des rallonges pour les fins de mois, il faut bien que d'une manière ou d'une autre je me fasse plaisir. Le salaire n'est pas forcément monétaire* ». Ainsi, ces pseudo-assistants pallient leur

manque de rétribution en s'auto-rémunérant, en espèces ou, à défaut, en nature, ce qui leur permet de satisfaire leurs appétits sexuels. Aussi, face à une quelconque résistance, optent-ils pour le chantage qui débouche bien souvent sur le harcèlement.

4. Typologies de harcèlement, acteurs et victimes à l'Université de Yaoundé I

Dans l'échelle des acteurs du harcèlement, les données collectées montrent, d'une part, que des enseignants harcèlent et/ou font chanter des étudiant(e)s, mais d'autre part, que ces derniers, particulièrement les étudiantes, pratiquent souvent le harcèlement d'enseignants. Il n'y a pas de profil type des agresseurs. Ils ont des stratégies différentes en fonction de leur catégorie. Cependant, on peut souligner que les auteurs de harcèlement sexuel profitent très souvent d'une position de pouvoir sur leur(s) victime(s) : un homme par rapport vis-à-vis d'une femme, un enseignant vis-à-vis d'une étudiante/doctorante, un enseignant de rang supérieur vis-à-vis d'une collègue (ANEF, MIPAD, MESR, sd.)

4.1. Le harcèlement des enseignants

Les enseignants usent généralement de leur position sociale (domination intellectuelle) pour faire pression sur des étudiant(e)s. Le harcèlement commence d'abord par la séduction physique, matérielle et/ou intellectuelle. Lorsqu'un(e) enseignant(e) s'intéresse à un(e) étudiant(e), il/elle fait l'effort pour retenir son attention par son style vestimentaire, son véhicule ou sa manière de faire le cours. Il peut décider de l'avenir des étudiants par le pouvoir que lui octroie l'attribution des notes. De plus, leur pouvoir financier, en raison de la précarité dans laquelle vivent la plupart des étudiants, leur permet de les attirer facilement. Dans la majeure partie des cas, les étudiantes constituent les principales cibles. La vie estudiantine n'est guère facile. Alors que certains étudiants doivent faire face à des problèmes tels que trafics de notes, corruption, lenteurs académiques, d'autres en affrontent un autre : le harcèlement sexuel.

Le récit de vie de Marianne est illustratif de la situation dans laquelle vivent certaines étudiantes de l'Université de Yaoundé I.

Marianne est étudiante en deuxième année à la FALSH. Une fois, à la fin d'un cours, l'un de ses professeurs l'a abordée, lui a fait la cour et promis de revoir ses notes dans sa matière, de s'occuper d'elle et de lui payer son loyer. La jeune fille, en ménage avec son compagnon, lui

opposa un refus. L'enseignant se mit alors à lui téléphoner à des heures indues, lui communiquant même ses notes avant leur affichage. Marianne n'a toujours pas cédé. L'enseignant finit par lui attribuer de mauvaises notes et, deux ans plus tard, sa matière n'a toujours pas été validée.

4.2. Le harcèlement des étudiants

Dans ce cas, les étudiants, plus particulièrement les étudiantes, sont les harceleurs et les enseignants, les victimes. L'un de ces derniers a déclaré au cours de l'enquête que « *certaines filles ne viennent pas toujours faire l'école. Leur objectif premier est de séduire les enseignants. Tout cela participe à légitimer leur beauté* ». Les stratégies de ces étudiantes sont subtiles : port de vêtements provocateurs, recherche de rendez-vous privés avec les enseignants afin de soumettre leurs requêtes, arrivée en retard en salle de cours pour attirer l'attention du professeur, etc.

Dans cet univers, nombreux sont les enseignants qui subissent au quotidien le chantage et même le harcèlement de certaines étudiantes. Ainsi, pour valider une unité de valeur et/ou obtenir quelque autre faveur, celles-ci ne ménagent aucun effort pour les appâter. À défaut d'user de leurs charmes, elles proposent des services ; un enseignant de la FALSH en témoigne : « *Les étudiantes sont très futées quand elles veulent valider une matière. Elles vous proposent de venir vous faire à manger chez vous, vous envoient souvent des crédits de communication, et quand l'enseignant refuse, elles sont prêtes à inventer des histoires pour le salir.* »

4.3. Le harcèlement des pairs

Une autre catégorie de harcèlement à l'université est celui des pairs. Il peut s'exercer entre enseignants comme entre étudiants pour un motif comme le changement de grade ou la quête des notes par exemple.

Le problème de fond que pose le phénomène est la recherche des prestations de services par les acteurs, toute chose découlant parfois de l'insuffisance des ressources humaines. Mais, dans le cadre de cet article, les types de harcèlement répertoriés sont : le harcèlement des étudiantes par les enseignants et/ou leurs aînés académiques et le harcèlement des enseignantes de grade inférieur par leurs collègues hommes de grade supérieur.

5. Les stratégies courantes du harcèlement des étudiantes à l'Université de Yaoundé I

5.1. Lors de l'accueil des étudiants, de leur orientation et de leur inscription

Au début de chaque année, l'Université de Yaoundé I accueille de nouveaux élèves qu'il faut orienter en vue de leur inscription dans les différentes filières. Pour mener sa mission à terme, avec le peu de ressources humaines dont elle dispose, elle sollicite très souvent l'aide d'anciens étudiants, membres de différentes associations (AEFALSH, AEFS, AEENS, etc.). Cependant, la participation de ces « aînés » n'est pas toujours sans risque. Au contact de leurs nouveaux camarades qui ne connaissent pas leur qualité d'étudiant, ils se font passer pour des personnels d'appui de l'université et profitent de la naïveté des nouveaux pour les harceler.

« Madame venez là, votre nom, c'est quoi ? Vous avez quel problème ? Placez-vous là je vais voir avec mon collègue. ... Votre numéro de téléphone, c'est quoi ? » (étudiant appui service d'orientation). L'étudiante, nouvellement arrivée, qui n'obéit pas à cet ordre, est intimidée par des propos tels que : *« je vais voir comment tu vas déposer ton dossier... je verrai qui va te renseigner... je suis l'aéroport, monte, descends, tu viendras me trouver et là, on verra qui est qui »* (étudiant appui service d'orientation). Elle se retrouve alors face à un maître-chanteur qui connaît bien les rouages du système universitaire. Bien souvent, par peur ou par ignorance, les étudiantes cèdent au harcèlement ou au chantage, comme le montre ce témoignage d'une étudiante de la FALSH :

« Pendant les préinscriptions, un jeune homme m'a abordée. J'ai tout fait pour m'éloigner de lui. Au moment du dépôt de mon dossier, j'ai été mise à la porte pour un défaut de rangement de différentes pièces. Le monsieur qui me recevait m'a ordonné d'aller voir le jeune homme à la porte. C'était celui-là même que je fuyais. Pour être sûre que mon dossier allait arriver à bonne destination, j'ai été contrainte de lui communiquer mon numéro de téléphone. Après cela, grande a été ma surprise de me rendre compte qu'il était allé déposer mon dossier dans le même état où je le lui avais remis, c'est-à-dire sous la forme qui n'avait pas été acceptée l'instant d'avant. »

5.2. Lors de la surveillance des examens...

Dans la majorité des cas de harcèlement, le point de départ est le chantage ou l'intimidation. Mais la distance entre le chantage et le

harcèlement est très petite. La surveillance des examens et des contrôles continus est une opportunité idoine pour les harceleurs en chasse. Cette surveillance se fait généralement soit par l'enseignant, soit par les doctorants et/ou les masterants. Ces surveillants (étudiants en cycle de recherche) se départissent le plus souvent des objectifs et missions à eux assignés lors des examens pour intimider et harceler les étudiants. C'est l'occasion, pour certains enseignants et surveillants-étudiants, de régler directement ou indirectement des comptes avec des étudiant(e)s après quelques accrochages. Sans raison apparente, ils peuvent demander au candidat de sortir de la salle pour une durée fixée par leur très sainte volonté ou déchirer son cahier de composition alors même qu'il ne reste plus qu'une poignée de minutes pour l'examen ; c'est qui est arrivé à une étudiante :

« J'ai été expulsée de la salle de composition par un enseignant qui m'avait plusieurs fois abordée alors que ceux qui bavardaient étaient assis sur la rangée de bancs derrière moi. Malgré les témoignages de mes camarades m'innocentant et dénonçant les coupables du trouble, il n'a pas transigé ».

À l'occasion de ces évaluations, le chantage peut tout autant être exercé directement sur un camarade de la convoitée fréquemment en contact avec elle. Un étudiant de la FS raconte :

« Mon enseignant de TP me déteste tout simplement parce que je suis ami avec une camarade qu'il convoite. Une fois, il m'a dit qu'il ne voulait plus me voir avec cette fille et que, si je ne m'exécutais pas, je ne participerais plus à son cours de travaux dirigés. »

Ce témoignage montre à suffisance que le maître-chanteur use de méthodes qui vont jusqu'à la division des pairs. Aussi, les convoitées ne sont-elles plus les seules victimes, leurs amis masculins également.

5.3. Les corrections des copies et nouvelles perceptions des aînés académiques

« *Si vous ne corrigez pas mes copies, je ne relis pas vos travaux de recherche* » (Enseignant de la FALSH).

À l'Université de Yaoundé I, dans presque tous les départements, la correction des copies de contrôle continu et des examens de fin de semestre se fait par des enseignants, des doctorants et des étudiants du niveau master. Ces deux dernières catégories sont souvent choisies de façon subjective. La lecture des travaux de recherche, et donc l'avancement desdits travaux, est conditionnée par la capacité du

chercheur à céder aux exigences de son encadreur qui, pour arriver à ses fins, devient le bourreau de l'étudiante de niveau inférieur. Le système d'évaluation ici est subdivisé en deux paliers : tout d'abord les contrôles continus et les évaluations semestrielles qui comptent respectivement pour 30 % et 70 %. Dans la norme universitaire, l'absence de note de contrôle continu impose la reconduction de l'unité d'enseignement. Certaines étudiantes, contraintes d'accroître leurs chances de réussite, sont obligées de céder au chantage des enseignants ou des encadreurs. De nombreux concepts font dès lors leur apparition dans les milieux estudiantins, en l'occurrence NST (« Note sexuellement transmissible », Pondi 2011). L'octroi de faveurs sexuelles à l'enseignant devient dès lors une condition *sine qua non* pour l'obtention d'une bonne note. Une étudiante a révélé au sujet des aînés académiques que : « *Ce sont eux qui corrigent nos copies et par conséquent, il faut s'en méfier. Ils peuvent nous faire reprendre le niveau.* » (Une étudiante de la FALSH).

Il existe aussi des victimes collatérales. Un étudiant de la FALSH raconte son expérience :

« J'ai repris une même unité d'enseignement trois fois, parce que je marchais avec ma cousine dont un enseignant pensait qu'elle était ma copine. Il lui avait dit « comme tu donnes au bandit là, donne aussi pour moi » et face à son refus, ni elle, ni moi n'avons obtenu de note supérieure à 25 sur 100 ».

Tout ce qui précède démontre que l'égalité des chances dans la formation estudiantine ne saurait être effective sans l'éradication complète du phénomène de harcèlement sexuel qui est un handicap à la diplomation des jeunes filles innocentes dont il est établi qu'elles constituent, aujourd'hui, la majeure partie du corps estudiantin (Pondi 2011). On constate ainsi que le harcèlement sexuel engendre un dysfonctionnement des universités, moteurs de la croissance du développement économique et social du savoir.

6. Le harcèlement dans les directions des travaux de recherche

Cette section s'articule autour d'expériences recueillies auprès des étudiant(e)s harcelé(e)s par leurs encadreurs de mémoire à l'Université de Yaoundé I et du récit de vie d'un étudiant de la même institution.

« *Tes fesses me tuent seulement, c'est ce que je veux... je vais même te violer...va manger ton règlement intérieur là...* » (Données

enregistrées par une étudiante harcelée par son encadreur à l'ENS de Yaoundé et diffusées par une chaîne de radio de Yaoundé).

« J'ai déposé mon projet de mémoire deux semaines avant celui d'un camarade. En six mois, mon directeur et moi n'avons échangé qu'une seule fois, au motif qu'il n'a pas de temps. Seulement, dans la même période, il a eu plus de cinq séances de travail. » (étudiante de la FALSH).

Récit de vie de Jean-Paul

Jean-Paul, étudiant en master II dans une filière de la faculté des sciences (FS). Son encadreur lui donnait rendez-vous toujours à partir de 18 heures pour discuter de son mémoire. Au bout d'un certain temps, ce dernier a commencé à lui faire des compliments. Il appréciait son physique et sa démarche. Parfois, il lui tapotait l'épaule comme un ami qui s'adresse à son congénère. Un jour, il l'a retenu au bureau très tard, au cours de cette rencontre, le directeur en a profité pour lui déclarer qu'il l'aimait et que s'il acceptait de sortir avec lui, il lui garantissait une ascension fulgurante. Il a alors tenté de lui donner un baiser. Choqué par une telle attitude, l'étudiant sortit de son bureau et n'y remit plus les pieds. Depuis lors, l'enseignant ne répond plus à ses appels et refuse même de lui remettre son travail. Il finit par lui faire un SMS anonyme dans lequel il écrit, « c'est toi qui veux le master, pas moi ».

À la suite d'expériences similaires, de nombreuses étudiantes en cycle de recherche à l'Université de Yaoundé I ont été contraintes d'abandonner leurs travaux de recherche et ont vu, par la même occasion, leurs rêves et sacrifices partir en lambeaux. C'est ce qui justifie quelque peu l'écart observé en matière de représentativité des hommes et des femmes dans le corps professoral. À titre d'exemple, en 2011, il était dénombré 176 enseignants ayant le grade de professeur titulaire mais seulement 3,4 pour cent d'entre eux étaient des femmes. Mieux, la même année en faculté des Sciences, il a été dénombré 73 pour cent de garçons inscrits en master II contre 27 pour cent de filles (MINESUP 2012). Conséquence : baisse de la productivité universitaire, augmentation des frustrations, absentéisme et perte d'amour-propre. Le droit de cuissage s'est érigé en condition pour une ascension académique (Pondi 2011). Cependant, le contrôle de la marge d'incertitude ne suffit pas, encore faut-il que celle-ci soit pertinente par rapport aux partenaires engagés, c'est-à-dire qu'il les affecte dans leur capacité à atteindre leur but.

7. Le chantage ou le harcèlement des jeunes enseignant(e)s dans l'espace universitaire de Yaoundé I

L'Université est un champ de luttes de pouvoir (Bourdieu 1980) entre plusieurs composantes sociologiques, en l'occurrence enseignants/enseignés. Dans le cas d'espèce, l'enseignant détient le pouvoir de transmission des connaissances et de sanction tandis que l'enseigné, fort de ses potentialités, exerce à son tour un contrepoids. Tout cela peut conduire à diverses dérives. Pour arriver à ses fins, chaque acteur choisit son action en fonction d'un environnement qu'il contrôle. Il est, comme le montre Michel Crozier (1977), un acteur libre poursuivant une stratégie rationnelle en vue d'atteindre ses objectifs. Et pourtant, l'opinion commune a souvent tendance à penser et à faire croire que le harcèlement sexuel est exclusivement une affaire des femmes, puisqu'elles sont les victimes de l'abus de pouvoir du système patriarcal. Mais à l'observation, dans les milieux universitaires, certaines femmes (étudiantes) s'érigent en bourreaux pour les enseignants et même pour les étudiants.

En ce qui concerne les enseignants de grades inférieurs, leur avancement est parfois conditionné par les grands maîtres, membres de la commission scientifique. La production d'un dossier recevable par les candidats ne garantit pas toujours le passage au grade supérieur puisqu'un réseau se forme autour de cette évaluation. Certains grands maîtres profitent généralement de la situation pour régler le compte des enseignant(e)s qui ne leur sont pas obligés. À ce titre, une enseignante de la faculté des sciences nous a confié son amère expérience : *« J'ai passé 7 ans au grade d'assistant parce que mon chef de département me faisait des avances. Mais comme je ne voulais pas faire du mal à mon mari, je n'ai pas pu aller avec lui. Je n'ai pu évoluer qu'après le décès de cet homme »*.

En définitive, à l'Université de Yaoundé I, le harcèlement et le chantage sont des phénomènes qui se vivent au quotidien et dont les témoignages, les observations et les conversations non formelles font état de la montée en puissance. Ils occupent les premières places parmi les différentes formes de violences subies par les étudiants et les enseignants en milieu universitaire. Les enseignants sont les acteurs qui exercent leur domination sur les étudiants, en même temps qu'ils en subissent de ceux-ci. Pour les étudiant(e)s, la recherche de la promotion, des biens matériels font partie de leurs motivations. La

promotion ou la réussite basée sur le mérite et la performance est en train d'être phagocytée par la réussite liée aux « notes sexuellement transmissibles » ou « la promotion canapé ». Quant aux enseignants harceleurs, ils recherchent des intérêts personnels par ces pratiques. Que ce soit dans l'un ou l'autre cas, il ressort que l'éthique professionnelle et la déontologie universitaire sont en régression. Cette situation ne participe pas à faire rayonner l'image de l'Université de Yaoundé I, l'absence d'un véritable cadre de dénonciation conduisant très souvent les victimes au culte de la chaise vide.

Bibliographie

AMABIAMINA, Flora, 2014, « Les libertés académiques : la dimension éthique. Le cas du harcèlement sexuel des étudiants dans les Universités camerounaises », *Pax Academica, Cahiers des libertés académiques en Afrique*, Revue semestrielle électronique publiée par le CODESRIA, 2014, p. 14-23.

BOURDIEU, Pierre, 1980, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, Coll. « Documents ».

CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard, 1981, *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, éditions du Seuil.

ELLE, 2012, « Harcèlement sexuel : la loi du silence dans les facs », <http://www.elle.fr/Societe/Les-enquetes/Harcèlement-sexuel-la-loi-du-silence-dans-les-facs-2086062>, [consulté le 30/10/2014].

ANEF, MIPAD, MESR, sd, « Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Guide pratique pour s'informer et se défendre »

LECLERC, Chantal, SABOURIN, Cécile, BONNEAU, Micheline, 2006, « Le harcèlement psychologique chez les professeures et les professeurs d'université », Guide de sensibilisation et d'action. Montréal, FQPPU, disponible sur <http://www.fqppu>.

MINESUP, 2012, *Annuaire statistique thématique des effectifs de l'enseignement supérieur en 2011 au Cameroun, juillet*.

MIYOUNA, Prisca Rolande, 2011, « Le harcèlement sexuel en milieu universitaire : cas de l'Université Marien Ngouabi du Congo Brazzaville », 6^e conférence internationale sur la population africaine,

Ouagadougou du 05 au 09 décembre 2011-10-11, disponible sur uaps2011.princeton.edu/papers/110388, [consulté le 30/10/2014].

PONDI, Jean-Emmanuel, 2011, *Harcèlement sexuel et déontologie en milieu universitaire*, Yaoundé, Éditions Clé

Pour citer cet article

Moustapha Moncher Nsangou Mbouemboue & Philippe Ferdinand Onana,
« Harcèlement sexuel dans l'espace universitaire de Yaoundé I », *Pax*
***Academica*, 3/2014, pp. 50-62**

URL : www.paxacademica.codesria.org/revue/pax3-2014-moncher-onana